



Rupture d'un accord tacite pour pension de chevaux

Par **zacotte**, le **10/05/2010** à **22:33**

Bonjour,

Ma fille est copropriétaire avec son grand père de trois chevaux qui ont été confiés, à un agriculteur. En échange de cet hébergement, il a été convenue d'une mise à disposition de plusieurs terrains au paysan , afin de lui permettre, de les mettes en culture.

Il n'a pas été signer de contrat, tout c'est fait verbalement et nous faisons confiance à ce monsieur. Or celui rencontre de grosses difficultés financières depuis quelques mois et nous avons eu la désagréable surprise de recevoir, sans aucun préavis, une facture totalisant les 2 années de pensions des chevaux !!

Il retient même en otage les chevaux, qu'il ne veut plus restituer à ma fille sans règlement de cette dite facture.

Pouvons contester cette facture du fait de l'inexistence d'un contrat ? ou serons nous obligés de la payer, sachant que son grand père refuse de faire une facture de location de ses terrains à l'agriculteur, qui lui a demandé, car trop de problème pour les récupérer en cas de besoin.

Toute aide et conseil seront les bienvenus. Cordialement

Par **mazeltove**, le **06/01/2013** à **10:35**

J'ai trouvé des réponses à mes questions relatives à mes chevaux mais d'un autre ordre que la vôtre sur www.cheval-legal.com